

« d'impôts, ils feroient tout pour entretenir la bienveillance
 « de Monseigneur ; que *les objets qui servoient aux entrées*
 « *solennelles seroient prêts* ; que chaque notable habilleroit
 « un personnage, s'il le falloit ; que *le consulat se chargeroit*
 « *de tous les saints* ; enfin, que les gouverneurs des jeux et
 « mystères auroient lieu d'être contents. »

Pendant 46 ans, Perréal a consacré son talent de décorateur à l'éclat des cérémonies publiques, et à la splendeur des divertissements populaires.

A partir de l'année 1483, jusqu'à sa mort, il n'est pas de fête nationale à laquelle il n'ait prêté le secours de son art, afin de prévenir les désirs des magistrats, et de satisfaire la politique de la Commune, qui avait à cœur de surpasser en grandeur et en magnificence les autres villes de France. Il entra, alors, dans les vues des administrations municipales de s'attirer la faveur des souverains, par des présents et des réceptions splendides, pour en obtenir des privilèges et des exemptions d'impôts.

Nous verrons bientôt que cette tactique, bien qu'onéreuse au gouvernement de la cité, lui rendit quelquefois d'importants services.

S'il ne s'était agi, pour Perréal, que de cette seule renommée de bon décorateur, on pourrait croire, avec raison, qu'il ne possédait qu'une connaissance suffisante du dessin linéaire, et des lois de la perspective ; qu'il se bornait à reproduire sur la toile ou sur des panneaux de bois, quelques fonds de théâtre badigeonnés à la détrempe, ou ébauchés grossièrement, avec des figures crayonnées sans expression et sans coloris. Mais il n'en était pas ainsi : ses œuvres, comme peintre de portraits à l'huile, attestent qu'il était aussi exact dessinateur que bon coloriste. Pour lui, une manière n'excluait pas l'autre ; il excellait dans les deux genres.

Nous avons déjà invoqué le témoignage de Jehan Lemaire,